

Commission Locale d'Information et de Surveillance

9 juillet 2010



PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE MODIFICATIONS

Présentation des dossiers de modifications

Contexte :

- Modification de la nomenclature des installations classées pour les activités « Déchets » (*décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées*)
- Modifications apportées à l'installation par rapport au projet initial, du fait d'impératifs extérieurs

Exemple : déplacement du poste de garde en raison de la mise en place d'un espace protégé pour le lys maritime...

- ⇒ Nécessité de mise à jour des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'EveRé pour tenir compte de ces modifications
- ⇒ Elaboration d'un « dossier de mise à jour des prescriptions de l'arrêté préfectoral » comportant une réactualisation des études d'impact, de risque sanitaire et de dangers et envoi au Préfet le 8 juin 2010
- ⇒ Aucune modification notable apportée par cette mise à jour

Présentation des dossiers de modifications

Contexte :

- Gisement prévisionnel d'OMR produits par MPM pour les années à venir : environ 440 000 tonnes par an
 - Obligation contractuelle pour EveRé de traiter la totalité des OMR apportées par MPM
 - Or, EveRé est actuellement autorisé, par son arrêté préfectoral, à traiter 410 000 tonnes de déchets par an, ce qui est donc insuffisant pour pouvoir traiter toutes les OMR de MPM
 - Dans ce cas, obligation contractuelle pour EveRé de réaliser les démarches administratives pour obtenir les autorisations nécessaires au traitement de la totalité des OMR de MPM
- ⇒ Elaboration d'un « dossier de demande d'augmentation de la capacité autorisée de traitement des déchets », envoyé au Préfet le 14 juin 2010
- Il s'agit d'une demande d'augmentation de capacité de l'Unité de Valorisation Energétique, permettant, sans travaux supplémentaires, de pouvoir traiter la totalité des déchets de MPM.